COMMUNE DE LANGUEUX Côtes d'Armor Envoyé en préfecture le 17/11/2023 Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

ID: 022-212201065-20231115-2023_115-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents

Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Amandine ANDRE, Valérie

TRAISSAC, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHEAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann

HAMON

Absents excusés

Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Yann SOULABAIL), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Maryline NIVET), Françoise HURSON (pouvoir donné à Amandine

ANDRE), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC)

Monsieur Christian KERAUTRET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST)

Secrétaire de séance

Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire

Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport nº 2023-115

TRO BREIZH - PIERRES LEVEES: SUBVENTION COMMUNALE ET OUVERTURE D'UN FINANCEMENT PARTICIPATIF

Rapporteur : Monsieur Eric TOULGOAT, Adjoint à la Vie Associative, Sportive et Culturelle

Lauréat d'un appel à projets lancé par le Conseil Régional en 2018, l'association Mon Tro Breizh® s'appuie sur le TroBreizh, une grande itinérance pédestre de 2000 km qui fait le tour de la Bretagne et traverse donc la commune de Langueux. Déjà 1000 km sont mis en service entre Quimper, Saint-Pol de Léon, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol de Bretagne.

Pour la visibilité du projet, l'association développe actuellement une signalétique forte, signifiante et porteuse de sens, via un partenariat avec l'UNCEM Bretagne (Union Nationale des Industries de Carrière et Matériaux de Construction) et l'IGGB (Indication Géographique Granit de Bretagne) qui prend la forme de pierres levées le long de l'itinéraire. Ces pierres sont en granit breton et présentent les caractéristiques suivantes:

- Hauteur 2 m (1.50 m hors sol) / Façade 30 cm/ Coté 15 cm;
- Hermine en façade et nom de la commune en français d'un côté, en breton / gallo de l'autre et QRCode permettant d'indiquer l'itinéraire ou des informations pratiques sur la commune.

Pour financer la pierre levée, l'association propose, soit un financement intégral par la commune, soit un financement partagé entre la commune et un financement participatif.

Envoyé en préfecture le 17/11/2023 Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

ID: 022-212201065-20231115-2023_115-DE

Sur la base d'une enveloppe de 3 000 €, la commune propose de verser le tiers (soit 1 000 €) et de donner à l'association le bon pour lever une pierre qui vaut autorisation faite d'ouvrir le financement participatif. Les mécènes pourront déposer leurs dons auprès de l'association qui les défiscalisera, l'association étant reconnue d'intérêt général.

Une fois le montant atteint, la pierre levée sera commandée par l'association puis posée par les services de la Ville, permettant ainsi de communiquer largement sur cette itinérance pédestre.

Aussi, vu l'avis favorable de la Commission culture du 18 octobre 2023 et des éléments exposés, **il vous est proposé:**

- De mettre en place une pierre levée sur l'itinéraire Mon Tro Breizh® qui traverse la commune ;
- D'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Mon Tro Breizh pour financer la pierre levée de Langueux, sous réserve d'une levée de fonds suffisante ;
- D'autoriser l'Association Mon Tro Breizh à ouvrir le financement participatif de la pierre levée de Langueux;
- De communiquer sur ce financement participatif et de mobiliser les mécènes pour orienter les dons vers l'association en vue de compléter le financement à hauteur de 3 000 € pour lever la pierre ;
- D'autoriser M le Maire, ou son représentant, à signer tous documents liés à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Langueux, le 15 novembre 2023

Le Maire

Richard HAAS

Le Secrétaire de séance,

Malorie MEHEUST